



## FICHE N°6 : TARIFS et INDEMNITES

Applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 (sauf indemnité transport)

### 1- REMUNERATION

*Salaire de base minimum = 2,45 € bruts de l'heure, soit 1,90 € nets de l'heure (source URSSAF juillet 2008)*

### 2- INDEMNITES DIVERSES

#### Indemnité d'entretien :

Nb d'heures de garde par journée d'accueil	Indemnité d'entretien minimum à verser par journée d'accueil
Moins de 9h de garde	2.65€
9 heures de garde	2.81€
Au delà de 9 heures de garde	2.81€ + (2.81€/9h=0.31€) par heure à partir de la 10 <sup>ème</sup> heure

*L'indemnité n'est due que pour les jours de présence de l'enfant.*

#### Frais de repas :

*L'indemnité n'est due que lorsque l'assistante maternelle fournit les repas. Elle est fixée en accord des parties et en fonction des repas fournis..*

#### Frais de déplacement :

*Si le salarié est amené à utiliser son véhicule pour transporter l'enfant, l'employeur l'indemnise selon le nombre de kilomètres effectués. L'indemnisation kilométrique ne peut être inférieure au barème de l'administration et supérieure au barème fiscal. L'indemnisation est à répartir, le cas échéant, entre les employeurs demandeurs des déplacements. Les modalités sont fixées au contrat.*

#### Barème de l'administration,

Source « arrêté du 26 août 2008 - JO du 30 août 2008 » applicables avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août 2008

Véhicules	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
de 5 CV et moins	0,25 €	0,31 €	0,18 €
de 6 à 7 CV	0,32 €	0,39 €	0,23 €
de 8 CV et plus	0,35 €	0,43 €	0,25 €

Barème fixé par l'administration fiscale pour l'impôt sur le revenu 2007 (5 F-2-08 BO des impôts 8 février 2008)

Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 kms	De 5 001 à 20 000 kms	Au-delà de 20 000 kms
3 CV	d x 0.376	(d x 0.225) + 758	d x 0.263
4 CV	d x 0.453	(d x 0.254) + 998	d x 0.304
5 CV	d x 0.498	(d x 0.278) + 1 100	d x 0.333
6 CV	d x 0.521	(d x 0.293) + 1 140	d x 0.350
7 CV	d x 0.545	(d x 0.309) + 1 180	d x 0.368
8 CV	d x 0.575	(d x 0.328) + 1 238	d x 0.390
9 CV	d x 0.59	(d x 0.342) + 1 240	d x 0.404
10 CV	d x 0.621	(d x 0.364) + 1 283	d x 0.428
11 CV	d x 0.633	(d x 0.381) + 1 260	d x 0.444
12 CV	d x 0.666	(d x 0.397) + 1 343	d x 0.464
13 CV et+	d x 0.677	(d x 0.412) + 1 323	d x 0.478

d représente la distance parcourue